Image not found or type unknown

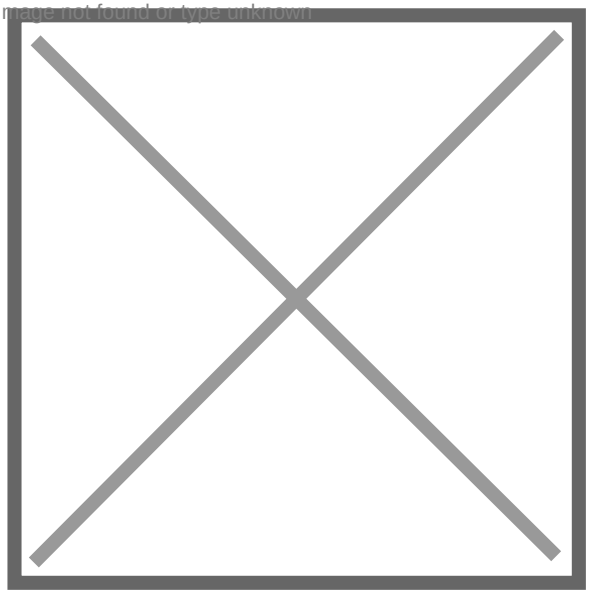

Comité d entreprise chèque cadeau

Par **ines71**, le **07/01/2014** à **13:13**

Bonjour

Mon CE m a envoyé des chèques cadeau pour un montant de 150 euros
La secrétaire les a envoyés en courrier simple
Au bout de 6jours ne les voyant pas arrive je lui demande celle ci ne me réponds pas
Le lendemain je reçois la fameuse lettre endommagée
Les chèques ont été volés par un Salarié de la post# Service de courrier
On m a remis la lettre vide
Je suis allée porté plainte contre celle ci # Service de courrier # même si je sais que c est peine perdue
J ai envoye copie de la plainte au CE
La secrétaire me dit que c est pas de sa faute
J ai subit un préjudice je réclame que les chèques que e devais avoir me soient a nouveau envoyés
Comment faire
Ont ils le droit de refuser
Quel type de courrier envoye
Surtout qu on envoi pas 150 euros en courrier simple ils sont responsables c'est pas a moi de payer les pots cassés

Par **aliren27**, le **07/01/2014** à **13:36**

Bonjour,
aucune obligation pour le CE de vous les faire parvenir par recommandé.

de plus, les chèques ayant été volés, aucune obligation non plus que le CE vous en redonne d'autres.
pourquoi ne vous ont ils pas été remis en main propre ?

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés